

Surveillance à l'école

Des frais de 50 \$ par année scolaire sont facturés par l'école pour le service de la surveillance du matin, du midi et de fin de journée (départ à la maison et autobus), soit pour dîner, participer à des activités parascolaires sur l'heure du midi ou simplement pour discuter avec des amis en arrivant à l'école le matin, le midi ou après les classes. Ce qui correspond à des frais de 28 cents par jour pour assurer la surveillance de votre enfant.

Cependant, si votre enfant ne bénéficie en aucun moment des différentes activités à l'école sur l'heure du midi (récupération, sports, dîner à la cafétéria et autres) et n'est jamais à l'école le matin entre 7 h et 9 h 05, le midi de 11 h 30 à 13 h 20 et après 16 h, nous vous invitons à signer ce formulaire et à nous le retourner au plus tard le 11 août 2025 par courriel.

Par la présente, je, _____, demande que mon enfant,

Nom du parent

_____, soit retiré du service de la surveillance

Nom de l'enfant

du matin, du midi et du soir (cela implique les différentes activités le midi (dîner à la cafétéria, récupération, sports, etc.) ou tout simplement d'être présent avant les classes, le matin, le midi ou le soir et je m'engage à ce que mon enfant ne se présente pas à l'école entre 8 h et 9 h 05, de 12 h à 13 h 20 et après 16 h, sinon l'école sera en droit de me facturer la somme de 50 \$ pour avoir eu recours ou utilisé le service de la surveillance du matin, du midi ou du soir. Ce qui correspond à des frais de 28 cents par jour pour assurer la surveillance de votre enfant.

Signé le _____ 2025

Signature du titulaire de l'autorité parentale